

4401 – V. LAHAYE
FV

Compte Rendu Sommaire
de la Réunion du Conseil de Communauté
du 14 juin 2016

L'an deux mille seize, le 14 juin à vingt heures, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, s'est réuni en séance publique, sur convocation légale, à l'auditorium du Conservatoire de Musique à VERDUN, sous la présidence de M. Samuel HAZARD, Président.

Etaient présents : MM. Alain ANDRIEN, Yves PELTIER, Jacques CHAMP, Jean-Pierre MOREL, Maurice MICHELET représenté par Madame COLLIGNON, Julien DIDRY, Daniel LEFORT, Louis KUTSCHRUITER, Jean-Marie ADDENET, Claude ANTION, Raphaël CHAZAL, Jean-Christophe VELAIN, Bernard GOEURIOT, Alain DUCROCQ, Jean-François THOMAS, Patrick CORTIAL, Sébastien CORMONT, Gilbert PROT, Antoni GRIGGIO, Philippe DEHAND, Pierre JACQUINOT, Gérard STCHERBININE, Yvon SCOTTI,

Mmes Marie-Claude THIL, Sophie PEUQUET, Sylvaine VAUDRON, Angélique SANTUS, Annie ALBERT, Claudine DUPUIS, Marie Jeanne DUMONT, Jacqueline BRABANT, Christine PROT, Dominique RONGA, Angéline DE PALMA-ANCEL, Yvonne COLLIGNON, Marie-Claire QUENCEZ, Dominique GRETZ, Sylvie WATRIN, Sandrine JACQUINET, Jennifer GHEWY.

Absents et excusés : MM. Pierre LIBERT, Christian JACQUES, René MATHIEU, Jean LAVIGNE, Jean-Pierre LAPARRA, Gérard GERVAISE, François-Xavier LONG, Jean VERNEL, Patrick MAGISSON, Charles SAINT-VANNE, Armand FALQUE, Philippe COLAUTTI,
Mmes Josiane LECLERCQ, Khadija BERREHLI,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Régine MUNERELLE à M. Yves PELTIER
- M. Pierre REGENT à Mme Marie-Claire QUENCEZ

Date de la convocation le 3 juin 2016 adressée avec l'ordre du jour et affichée le 8 juin 2016.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président propose de respecter une minute de silence en hommage aux deux policiers tués dans la nuit du 13 au 14 juin 2016.

Monsieur le Président propose d'inscrire en complément à l'ordre du jour, au titre des questions diverses les points suivants :

- 1.1.1 Marché n° C 155843 Entretien des espaces sportifs – Lot 1 Entretien des aires de jeux engazonnées et abords – Avenant n° 1 en plus value.
- 3.5 Désaffectation de deux salles de classe dans l'enceinte du Groupe Scolaire MICHEL-PERGAUD : accueil du dispositif "Garantie Jeune" piloté par la Mission Locale du Nord-Meusien.
- 7.1.5 Tarifs Grand Festival
- 7.4.1.2 Demande de subvention – Projet Centenaire 2016 de la commémoration du Mort-Homme et de la Cote 304.
- 7.5.3 Demande de subvention de Connaissance de la Meuse.
- 8.9 Convention pour les collaborateurs occasionnels bénévoles du Grand Festival.

Monsieur le Président énumère les questions qui seront mises à l'ordre du jour.

Celles-ci ayant été acceptées, il ouvre la séance.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération adopte les Procès Verbaux des séances des Conseils de Communauté des 15 mars, 31 mars, 11 avril et 3 mai 2016.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération prend acte de l'état des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) arrivées entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2016.

Arrivée de Monsieur PROT

. 16-0601 1.1.1 TRANSFERT DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA REQUALIFICATION DES CASERNES NIEL DE LA COMMUNE DE THIERVILLE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant le projet de l'ADAPEIM de réaliser sur le site des casernes Niel à Thierville un foyer d'hébergement, **décide** le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du quartier Niel de la commune de Thierville à la Communauté d'Agglomération, étant précisé que compte tenu des factures déjà payées par la commune de Thierville, il resterait à la charge de la Communauté d'Agglomération 83 765 € HT, ce montant correspondant à la finalisation du PRO au suivi des travaux de démolition et de VRD. Par ailleurs, suite à un nouveau chiffrage du maître d'œuvre les travaux de démolition sont estimés à 980 000 € HT et les travaux de VRD à 2 250 000 € HT. Il est à noter que des modifications du projet pourront le cas échéant être apportés par la Communauté d'Agglomération dès le marché transféré.

. 16-0602 1.1.3 AVENANT N° 14 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant l'intérêt de mettre en place une navette gratuite Ossuaire – Mémorial pour une période s'étalant jusqu'au 25 septembre, considérant les modalités de cette mise en place et son financement, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 14 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports urbains et scolaires ainsi que tous les documents utiles au bon aboutissement de ce dossier.

. 16-0603 1.1.3 AVENANT N° 15 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS URBAINS ET SCOLAIRES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'à la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, le périmètre des transports urbains a été étendu à l'ensemble de son territoire passant ainsi de 3 à 26 communes, considérant que les parties se sont rapprochées pour définir les ajustements techniques et financiers permettant d'assurer la continuité du service sur le nouveau territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, à savoir : - augmentation de l'amplitude horaire de la ligne 1 (Aristide Briand/Europe), - création de deux nouvelles lignes (ligne 4 : Verdun/Bras sur Meuse/Charny – ligne 5 : Verdun/Belleray/Haudainville), - refonte de l'offre de transport à la demande, - navettes de nuit pour différentes manifestations dans la limite de 15 activations sur une année pleine représentant un coût total de 352 729 € HT (base 2009 hors actualisation), **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 15 à la convention de Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de Transports Urbains et Scolaires ainsi que toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision étant précisé que les modifications techniques et financières prévues par le présent avenant sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 août 2017.

. 16-0604 1.2 AVENANT N° 4 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la collectivité a confié à VEOLIA l'exploitation de son service public d'assainissement par contrat en date du 7 mai 2010, ce contrat ayant déjà fait l'objet de trois avenants, considérant que des prestations complémentaires sont confiées au délégataire, à savoir l'intégration de nouveaux ouvrages, l'intégration de la Commune de Charny sur Meuse, la mise en œuvre de la tarification sociale par tranche, l'accueil de boues extérieures, **décide** en

conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 4 au contrat d'affermage ainsi que toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision qui porte également sur l'évolution de la rémunération du délégué.

. 16-0605 1.4.5 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 55 POUR FOL'ETE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a décidé de soutenir le projet "Fol'été", dispositif d'accueil des jeunes de 11 à 17 ans mis en place du 11 juillet au 19 août 2016, considérant la convention d'objectifs afférente et ses caractéristiques dont une subvention d'un montant de 40 290 € versée à la ligue de l'enseignement, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs proposée et à verser la subvention d'un montant de 40 290 €.

. 16-0606 1.4.5 CONVENTION DE CO-GESTION DES DECHETS DES VOIES PUBLIQUES EN FORET DOMANIALE DE VERDUN ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que l'ancienne Communauté de Commune de Charny, compétente en matière de tourisme sur le champ de bataille de Verdun avait conventionné avec l'ONF en vue de la co-gestion des déchets issus du champ de bataille, considérant que cette co-gestion étant efficace et optimale d'un point de vue économique, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun la poursuive via une nouvelle convention avec l'ONF qui couvre la période du 1^{er} décembre 2015 au 14 décembre 2016 et est reconductible tacitement 2 fois pour une durée de 1 an, soit pour les années 2017 et 2018 dont le coût prévisionnel annuel est de 23 306,75 € HT. Il est pris en charge à 50 % par la CAGV et à 50 % par l'ONF, soit une charge prévisionnelle annuelle de 11 653,38 € HT pour chacune des parties, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la co-gestion des déchets des voies publique en forêt domaniale de Verdun entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et l'Office National des Forêts (ONF).

Arrivée de Madame GRETZ

. 16-0607 1.7 ETUDE DE FAISABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UN PROJET DE METHANISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que dans le cadre de sa labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun souhaite réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un projet de méthanisation sur le territoire de la collectivité, considérant que le plan de financement prévisionnel prévoit une dépense de 25 000 € hors taxes pour la réalisation de l'étude sachant que le Conseil Régional, l'ADEME et l'Etat via le Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE) seront sollicités à hauteur de 20 000 € (80 %), la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun prenant en charge 20 % soit 5 000 €, **décide** d'acter la réalisation de la présente étude et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financements possibles pour mener à bien cette étude ainsi qu'à signer tous les documents afférents à cette décision.

. 16-0608 3.1 AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE "GALAVAUDE" : ACQUISITION DE LA PARCELLE BR 155 (ANCIENNE STATION SCHELL) AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) – PROGRAMME 07 1 16 11.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation et son historique dans le cadre de la convention cadre passée en date du 20 mars 2008 entre la Communauté de Communes de Verdun et l'EPFL, considérant la valeur vénale estimée par France Domaine en date du 6 juin 2016, **décide** l'acquisition auprès de l'EPFL de la parcelle BR 155 d'une contenance de 16a 66ca moyennant le prix principal arrêté à la somme de 216 554,68 € (hors frais de notaire) et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent, notamment l'acte authentique qui sera rédigé par l'étude de maître CUIF, notaire du vendeur.

. 16-0609 4.1.1 TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation au niveau des directions Enfance/Jeunesse, Services Techniques, Urbanisme, Pays de Verdun/Urbanisme, **valide** les modifications du tableau des effectifs telles qu'énoncées.

Sortie de Monsieur THOMAS

. 16-0610 4.1.5 INFORMATION – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MISE A DISPOSITION

Le Conseil de Communauté d'Agglomération **prend acte** de la mise à disposition de la SIEMVVSM d'un agent titulaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à hauteur de 100 Heures/an à compter du 1^{er} janvier 2016 (dans le cadre de la mise à disposition en cours depuis le 1^{er} janvier 2015 à hauteur de 80 Heures pour une durée d'un an renouvelable cinq fois) étant précisé que la SIEMVVSM remboursera à la CAGV, au prorata du temps de travail de mise à disposition, l'intégralité des éléments de rémunération de l'agent (traitement indiciaire, nouvelle bonification indiciaire, régime indemnitaire mensuel, prime de fin d'année le cas échéant, ...), y compris les cotisations et contributions afférentes.

. 16-0611 4.2.2 CONTRAT DE RECRUTEMENT ET AVENANT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant les conditions afférentes aux Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), considérant les besoins au sein de la Direction des affaires foncières et immobilières ainsi qu'au sein de la direction informatique, **décide** d'une part d'avenanter le contrat en cours au sein de la direction des affaires foncières et immobilières pour le porter à hauteur de 30 heures hebdomadaire et de créer au sein de la direction informatique un poste d'agent technique en informatique dans le cadre du dispositif d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'une durée de 1 an rémunéré sur la base du SMIC horaire ainsi que d'une prime de 40 € brut/mois.

. 16-0612 7.1.3 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – EXERCICE 2015.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération **prend acte** de la communication du bilan annuel 2015 des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun étant précisé que celui ci sera annexé au Compte Administratif 2015.

Retour de Monsieur THOMAS

. 16-0613 7.1.3 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER COMMUNAUTAIRE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES "SITE CHICAGO", "PAYS DE VERDUN", "PARKINGS FERMES", "ORDURES MENAGERES", "WAMEAU", "MARRONNIERS", "ASSAINISSEMENT", "TRANSPORT".

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le compte administratif et le compte de gestion 2015 sont précisément concordants, **approuve** chacun des comptes de gestion du trésorier communautaire, étant précisé que les comptes de gestion 2015, les comptes administratifs 2015 et les documents annexés resteront déposés dans les Archives de l'Hôtel de Ville.

. 16-0614 à 16-0622 7.1.3 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN ET SES BUDGETS ANNEXES (SITE CHICAGO – PAYS DE VERDUN – PARKINGS FERMES – ORDURES MENAGERES – MARRONNIERS – WAMEAU – ASSAINISSEMENT – TRANSPORT)

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT) et en l'absence de son Président, le Conseil d'Agglomération **décide** d'approuver :

* le compte administratif 2015 relatif au budget principal de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dont les résultats de l'exercice sont les suivant + 3 074 390,26 € pour la section de fonctionnement

- 1 535 770,31 € pour la section d'investissement

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe Chicago de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun dont le résultat cumulé est de - 88 540,80 €

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe Pays de Verdun dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 15 252,09 €.

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe stationnement parcs fermés dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 35 392,01 €.

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe ordures ménagères dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 36 040,73 €.

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe Marronniers dont le résultat cumulé est de - 39 366,81 €

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe Wameau dont le résultat cumulé est de - 24 277,29 €

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe transport dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 336 145,79 €.

* le compte administratif 2015 relatif au budget annexe Assainissement dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 434 172,57 €.

. 16-0623 7.1.3 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU TRESORIER – BUDGET OFFICE DU TOURISME DE VERDUN ET BUDGET ANNEXE "CITADELLE SOUTERRAINE".

Par 42 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le compte administratif et le compte de gestion 2015 sont précisément concordants, **décide** d'approuver chacun des comptes de gestion du trésorier étant précisé que les comptes de gestion 2015, les comptes administratifs 2015 et les documents annexés resteront déposés dans les Archives de l'Hôtel de Ville.

Départ de Madame GHEWY

. 16-0624 et 16-0625 7.1.3 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL OFFICE DU TOURISME DE VERDUN ET BUDGET ANNEXE CITADELLE SOUTERRAINE.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT) et en l'absence de son Président, le Conseil de Communauté d'Agglomération **approuve** dans le cadre du Compte Administratif 2015 :

* le budget principal de l'Office de Tourisme de Verdun dont le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un déficit de 40 751,40 €

* le budget annexe Citadelle souterraine dont le résultat cumulé s'élève à 241 127,09 €

étant précisé que les résultats cumulés du budget principal Office de Tourisme de Verdun et du budget annexe de la Citadelle souterraine se totalisent à 191 826,66 €.

. 16-0626 7.1.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 49, **décide** d'affecter à la section d'investissement la somme de 233 000 € afin de compenser le solde de l'autofinancement nécessaire au remboursement du capital de la dette de 180 845,75 € et d'autofinancer les dépenses d'équipement à hauteur de 52 154,25 €.

. 16-0627 7.1.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget principal et dans le cadre de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'ensemble des structures de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, **décide** d'affecter à la section d'investissement la somme de 2 061 414,40 €.

. 16-0628 7.1.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE "ORDURES MENAGERES" DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 49, concernant le budget annexe Ordures Ménagères, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 70 557,09 €, considérant que compte tenu du résultat négatif de la section de fonctionnement, aucune affectation n'est possible, considérant qu'une subvention d'équilibre du budget général vers le budget annexe des ordures ménagères a été votée le 31 mars 2016 à hauteur de 144 517,11 €, **prend acte** des inscriptions budgétaires reprises dans le budget annexe Ordures Ménagères de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun :

Chapitre 002 (dépenses)	
Résultat de fonctionnement reporté	36 040,73 €

Chapitre 001 (dépenses)	
Résultat d'investissement reporté	95 485,09 €

. 16-0629 7.1.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET ANNEXE PARKINGS FERMES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de nomenclature M 14 concernant le budget annexe parkings fermés, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, **décide** de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

. 16-0630 7.1.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE PAYS DE VERDUN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget annexe Pays de Verdun, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, **décide** de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

. 16-0631 7.1.3 COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, en application de la nomenclature M 14 concernant le budget annexe transport, considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est nul, **décide** de ne voter aucune affectation à la section d'investissement.

. 16-0632 7.1.3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL.

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les résultats 2015 ont été repris au budget primitif 2016, **décide** de procéder aux ajustements tels que proposés.

. 16-0633 7.1.3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les résultats 2015 ont été repris au budget primitif 2016, **décide** de procéder aux ajustements tels que proposés.

. 16-0634 7.1.3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les résultats 2015 ont été repris au budget primitif 2016, **décide** de procéder aux ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement tels que proposés.

. 16-0635 7.1.3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE PAYS DE VERDUN

Par 41 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les résultats 2015 ont été repris au budget primitif 2016, **décide** de procéder aux ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement tels que proposés.

. 16-0636 7.1.3 DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE ZEI WAMEAU

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que les résultats 2015 ont été repris au budget 2016, **décide** de procéder aux ajustements budgétaires en fonctionnement et en investissement tels que proposés.

. 16-0637 7.1.4 ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA-SCOLAIRES INTERCOMMUNAUX ORGANISES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES D'ETE – CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'en séance du 3 mai 2016, le Conseil d'Agglomération du Grand Verdun a adopté les tarifs pour l'Accueil de Loisirs extra-scolaires intercommunaux qui sont depuis le 1^{er} janvier 2016 organisés pendant les vacances scolaires d'été en régie directe, **décide** de créer la régie de recettes afférente et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette décision.

. 16-0638 7.5.1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX SUR LES QUARTIERS DES PLANCHETTES ET ANTHOUARD A VERDUN (PROGRAMME 07 2422 0)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux d'aménagement de 2 aires de jeux, une sur le quartier des Planchettes, et la seconde sur le quartier d'Anthouard, considérant le montant de l'estimation des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0639 7.5.1 TRAVAUX DANS LES ECOLES DE VERDUN, THIERVILLE, BELLEVILLE, BETHELAINVILLE (PROGRAMME 07 2210 0)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux dans les écoles, considérant le montant de l'estimation des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0640 7.5.1 TRAVAUX DE REALISATION D'UN ESPACE STREET WORKOUT AU STADE DU PARC DE LONDRES (PROGRAMME 07 1 16 05)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux d'aménagement d'un espace STREET WORKOUT situé sur le Stade du Parc de Londres, considérant le montant de l'estimation des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan

de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0641 7.5.1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX COURTS DE TENNIS EXTERIEURS DE THIERVILLE (PROGRAMME 07 2 412 0)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux d'aménagement de deux courts de tennis existants en terre battue à transformer en deux courts en revêtement moquette aiguilletée type "First Clay" finition terre battue au Stade Marceau Maulpoix de Thierville, considérant le montant prévisionnel des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0642 7.5.1 TRAVAUX DE REALISATION DE CITY STADES (PROGRAMME 07 1 16 05)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux d'aménagement de deux city stades à Verdun, un sur le quartier des Planchettes (à coté de l'Ecole Michel Pergaud), et le second derrière l'Ecole Caroline Aigle, considérant le montant prévisionnel des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0643 7.5.1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE JEUX OZOMONT (PROGRAMME 07 1 16 05)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux d'aménagement sur la Plaine de Jeux Ozomont, considérant le montant prévisionnel des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0644 7.5.1 TRAVAUX DE RENOVATION DU SITE DU PARC DE LONDRES (PROGRAMME 07 1 16 05)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'il a été voté au Budget Primitif 2016, des travaux de rénovation du stade du Parc de Londres, considérant le montant prévisionnel des travaux, **décide** d'approuver cet investissement, le plan de financement prévisionnel présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire.

. 16-0645 7.5.1 NOUVEAU PARCOURS DE VISITE DE LA CITADELLE SOUTERRAINE DE VERDUN – NOUVELLE SCENOGRAPHIE – FINANCEMENT INTERREG – PROGRAMME 07 1 14 11.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la délibération du Conseil de Communauté en date du 11 avril 2016 approuvant le plan de financement prévisionnel relatif au nouveau parcours de visite de la Citadelle souterraine de Verdun et de la nouvelle scénographie, considérant que c'est l'action spécifique relative à la création d'une scénographie en réalité augmentée qui a été retenue pour un montant global estimé à 2 098 338 € HT, considérant le plan de financement prévisionnel Interreg, **approuve** le plan de financement Interreg relatif à la création d'une scénographie en réalité augmentée tel que présenté et **autorise** Monsieur le Président à signer l'attestation de financement sur fonds propres afférente et tous documents utiles pour mener à bien ce dossier.

. 16-0646 7.5.3 SUBVENTION ACCORDEE A LA GOUJONNIERE MEUSIENNE POUR UNE ACTION DE PROTECTION/RESTAURATION DU MILIEU AQUATIQUE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que les travaux envisagés se situent sur la commune de Charny sur Meuse, considérant le coût global de l'opération et son plan de financement prévisionnel, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à

verser à la "Goujonnière Meusienne" une subvention de 5 % du montant total des travaux soit 1 167,60 € TTC et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

. 16-0647 7.5.3 SUBVENTION D'EQUILIBRE A LA MJC POUR L'ORGANISATION DE L'ALSH EN JUILLET A BELLEVILLE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que l'accueil de loisirs de la MJC a tout son sens dans l'organisation territoriale et toute sa pertinence en termes de projet, **décide** de verser une subvention d'équilibre de 8 000 € à la MJC du Verdunois et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette dépense.

. 16-0648 7.5.3 SUBVENTION PROJETS EDUCATIFS DES ECOLES DE LA CAGV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à verser les subventions relatives aux projets pédagogiques, artistiques ou culturels portés par les établissements scolaires dans les conditions telles qu'indiquées.

. 16-0649 7.5.3 SUBVENTION AUX PEP 55 DANS LE CADRE DE LEUR FESTIVAL "KIJOURNALIRA"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que l'Association Départementale des PEP 55 réalise son festival du jeu et du livre "Kijournalira" sur le territoire du Grand Verdun pour laquelle l'association sollicite une participation à hauteur de 1 200 €, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention de 1 200 € à l'ADPEP 55 au titre du festival "Kijournalira" et à signer tout document relatif à cette action.

. 16-0650 7.10 ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que le trésorier communautaire n'a pu recouvrer des titres de recettes émis au cours des exercices 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 et demande en conséquence les admissions en non valeur de ces titres pour la somme totale de 1 952,99 €, **décide** de les accorder tel que demandé.

. 16-0651 8.4 CREATION D'UNE PLATE-FORME LOCALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT AU PAYS DE VERDUN.

Par 40 Voix Pour – 2 Abstentions (MM. PROT – LEFORT), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que depuis le 16 juin 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun est labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), considérant que le Pays de Verdun a décidé de présenter un projet de plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat dans le cadre de l'appel à projet 2016 de l'ADEME ACAL et du Conseil Régional Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et les modalités de fonctionnement prévues, **décide** de valider le projet de plate-forme locale de rénovation énergétique de l'habitat porté par l'association du Pays de Verdun et d'acter que l'association du Pays de Verdun assurera la gestion de la plate-forme énergétique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

. 16-0652 8.5 GESTION DE L'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTE DITE DES "GENS DU VOYAGE"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que conformément au schéma départemental des Gens du Voyage, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a mis en place une Aire d'Accueil, une Aire de Grand passage et des terrains familiaux, considérant qu'il convient à présent de fixer ou d'amender les modalités de gestion de chacune des structures d'accueil, **décide** d'approuver le règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage, le règlement intérieur de l'aire de grand passage ainsi que la convention d'occupation temporaire afférente tels que proposés, **adopte** les tarifications proposées pour les aires ainsi que celles relatives à l'occupation des terrains familiaux à Thierville et créé la régie de recettes correspondante, enfin **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette décision.

. 16-0653 8.5 PROJETS CENTENAIRE AU CŒUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Par 39 Voix Pour – 1 Contre (M. PROT) – (Mesdames BRABANT et GRETZ n'ayant pas pris part au vote), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant la validation du projet par le Comité de Pilotage du contrat de ville, **décide** d'attribuer une subvention de 4 750 € au centre social et culturel Anthouard Pré l'Evêque, 1 500 € au centre social et culturel Glorieux Cité Verte, 6 200 € à l'Association Meusienne d'Accompagnement des Trajets de vie des Migrants, 7 550 € au centre social et culturel Kergomard.

. 16-0654 8.7 AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE SUBDELEGATION DE LA COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORTS.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant qu'une convention de subdélégation a été signée le 6 juillet 2015 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) et le Conseil Départemental de la Meuse (CD55) ayant pour but de fixer les conditions administratives, juridiques, techniques et financières par lesquelles la Communauté d'Agglomération subdélègue au Département sa compétence pour l'organisation des transports, considérant le transfert au 1^{er} janvier 2017 de la compétence transport commercial du CD55 à la Grande Région, considérant le transfert au 1^{er} septembre 2017 de la compétence scolaire du CD55 à la Grande Région, considérant qu'étant donné son manque d'activation, le TAD assuré par le CD55 s'arrêtera au 31 août 2016, considérant la nécessité de passer en conséquence un avenant à la convention du 6 juillet 2015, **décide** d'approuver l'établissement d'un avenant n° 2 à la convention de subdélégation tel que proposé, d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la dite convention, d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Au titre des Questions Diverses :

. 16-0655 1.1.1 MARCHE N° C155843 ENTRETIEN DES ESPACES SPORTIFS – LOT 1 – ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX ENGAZONNEES ET ABORDS – AVENANT N° 1 EN PLUS VALUE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant le marché confié le 28 décembre 2015 à l'entreprise IDVERDE, considérant qu'un terrain sportif sur le site de la Galavaude a subi des dégradations suite aux conditions météorologiques défavorables engendrant une plus value de 3 643, € TTC soit 2,93 % du montant du lot 1, **décide** d'approuver le projet d'avenant n° 1 d'un montant de 3 643 € TTC qui porte le nouveau montant du marché à 127 861,97 € TTC et **autorise** Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces administratives afférentes.

. 16-0656 3.5 DESAFFECTATION DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS L'ENCEINTE DU GROUPE SCOLAIRE MICHEL-PERGAUD : ACCUEIL DU DISPOSITIF "GARANTIE JEUNE " PILOTE PAR LA MISSION LOCALE DU NORD-MEUSIEN.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, **décide** de restituer deux salles de classe situées dans l'enceinte du groupe scolaire MICHEL-PERGAUD à la Ville de Verdun afin de mettre en place la procédure de désaffectation et **autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

. 16-0657 7.1.5 TARIFS GRAND FESTIVAL.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant l'intérêt de promouvoir le Grand Festival, **autorise** Monsieur le Président à créer la régie et les tarifs de vente pour les objets tels que proposés.

. 16-0658 7.4.1.2 DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET CENTENAIRE 2016 DE LA COMMEMORATION DU MORT-HOMME ET DE LA COTE 304.

A l'unanimité des votants (Mesdames THIL – PEUQUET et M. LEFORT n'ont pas pris part au vote), le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant que la commune de Bethincourt était

désignée porteur du projet de commémoration de la "Zone de mémoire Mort-Homme – Cote 304", qui a fait l'objet d'une convention de partenariat moral et financier entre les deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale que sont la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et la Communauté de Communes de Varennes-Montfaucon, considérant que la Commune de Béthincourt sollicite la Communauté d'Agglomération pour une subvention d'un montant de 2 000 € à titre de participant aux frais engendrés par l'organisation de la cérémonie commémorative du 30 avril 2016, **décide** de verser une subvention de 2 000 € à la Commune de Béthincourt.

. 16-0659 7.5.3 DEMANDE DE SUBVENTION DE CONNAISSANCE DE LA MEUSE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant la demande de subvention de 40 000 € de l'association Connaissance de la Meuse au titre de l'année 2016, considérant l'exposé de la situation, **décide** d'autoriser Monsieur le Président à verser une subvention exceptionnelle de 20 000 € au titre de la Communauté d'Agglomération.

. 16-0660 8.9 CONVENTION POUR LES COLLABORATEURS OCCASIONNELS BENEVOLES DU GRAND FESTIVAL.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté d'Agglomération, considérant l'exposé de la situation, considérant que pour assurer le fonctionnement du Grand Festival il est nécessaire de faire appel à des bénévoles du 11 au 18 juillet 2016, **autorise** Monsieur le Président à signer des conventions avec ces collaborateurs occasionnels de la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

VERDUN, le 15 juin 2016

Le Président,
Conseiller Départemental,



Samuel HAZARD.

